Programme EURET, recherche européenne sur les transports. Rapport final

1995/2255(COS) - 20/03/1996

Adoption du rapport de Mme Elly PLOOIJ-VAN GORSEL (ELDR, NL). Dans ce rapport, la CERT déplore l'évaluation tardive et sans profondeur du programme EURET (1990-1994). Cette situation n'a pas permis la prise en compte des conclusions dans la définition du 4ème PC RDT ainsi que du programme spécifique dans ce secteur. Il s'agit du 1er programme communautaire RDT dans le domaine des transports entrepris dans le contexte du 2ème programme-cadre ayant bénéficié de 34,8 mécus. A l'avenir, souligne la CERT, toute évaluation doit répondre à des critères précis en matière de méthode, de procédures et de calendrier. La Commission doit veiller à ce que les recommandations formulées par le groupe d'experts soient incorporées dans la politique actuelle et future de RDT dans le domaine des transports. La Commission doit aussi donner des informations approfondies sur les activités des Etats membres ainsi que sur la coordination entre les efforts de ceux-ci et ceux entrepris au niveau communautaire. Elle doit enfin donner des indications détaillées sur l'utilisation des crédits communautaires tant pour le programme EURET 90-94 pour sa continuation au sein du 4ème PC RDT.